

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 12 mars 2025 à 16 h, à la suite de la séance ordinaire tenue le mardi 11 mars 2025 à 18 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier est absente, jusqu'à ce qu'elle participe à distance à la séance du conseil municipal, comme indiqué ci-dessous, via l'application Teams, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

les conseillers Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Sandra El-Helou, Flavia Alexandra Novac, Aglaia Revelakis et Paolo Galati sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CM-20250312-214

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2576

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2576, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'acier et les services connexes, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Acier Tag inc.
747 337,50 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-5593)

CM-20250312-215

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2602



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2602 à Bergeron Bouthillier inc. au montant total de 339 049,78 \$, concernant les services professionnels en architecture pour les travaux de construction d'un pavillon d'accueil et d'une scène permanente extérieure à la berge des baigneurs, pour une période de 27 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «services durant la conception, incluant les services durant l'appel d'offres», au montant de 194 307,75 \$;

la section B «services durant la construction», au montant de 75 757,03 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la section C «enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 68 985 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-309)

CM-20250312-216

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2603

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2603 à GBI Experts-Conseils inc. au montant total de 294 290,01 \$, concernant les services professionnels en génie électrique, en mécanique et des télécommunications pour les travaux de construction d'un pavillon d'accueil et d'une scène permanente extérieure à la berge des Baigneurs, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «services durant la conception, incluant les services durant l'appel d'offres», au montant de 163 264,50 \$;

la section B «services durant la construction», au montant de 62 040,51 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la section C «enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 68



985 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-310)

CM-20250312-217

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2618

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2618, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et la fourniture d'accessoires complexes, d'épandeurs, de bennes de pavage et de citernes pour camions lourds en mode système de boîtes interchangeable (SBI), pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Service d'Équipements G.D. inc.
lot 1
2 786 634,13 \$;

Certiflo inc.
lot 2
2 335 441,19 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-443)

CM-20250312-218

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2792

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2792, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue, de pavages et d'éclairage sur les rues Forget, des Sables, Valiquette et le boulevard Dagenais Est, groupe 1, pour une période de 185 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les Constructions CJRB inc.



4 858 458,28 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-447)

CM-20250312-219

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2792

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Les Constructions CJRB inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue, de pavages et d'éclairage sur les rues Forget, des Sables, Valiquette et le boulevard Dagenais Est, groupe 1, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Artelia Canada inc. à effectuer la surveillance durant les travaux, au montant de 379 130,35 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 2;

d'autoriser IGF Axiom inc. à effectuer le soutien technique en éclairage durant les travaux, au montant de 7 292,29 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30070, lot 5;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 273 440,90 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1.

ADOPTÉ

(SD-2025-447)

CM-20250312-220

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2740

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne



et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2740 à Bergeron Bouthillier inc. au montant total de 402 084,82 \$, pour les services professionnels en architecture pour les travaux de rénovation majeure de la bibliothèque Alain-Grandbois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «services durant la conception, incluant les services durant l'appel d'offres», au montant de 252 922,01 \$;

la section B «services durant la construction», au montant de 103 172,82 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la section C «enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 45 990 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-488)

CM-20250312-221

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2741

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2741 à Bouthillette Parizeau inc. au montant total de 244 321,88 \$, pour les services professionnels en génie électrique, mécanique et télécommunications pour les travaux de rénovation majeure de la bibliothèque Alain-Grandbois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «services durant la conception, incluant les services durant l'appel d'offres», au montant de 141 994,13 \$;

la section B «services durant la construction», au montant de 50 589 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la section C «enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 51 738,75 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-491)

CM-20250312-222

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2742



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2742 à GBI Experts-Conseils inc. au montant total de 174 417,08 \$, pour les services professionnels en génie civil et structure dans le cadre du projet des travaux de rénovation majeure de la bibliothèque Alain-Grandbois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «services durant la conception, incluant les services durant l'appel d'offres», au montant de 95 429,25 \$;

la section B «services durant la construction», au montant de 44 495,33 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la section C «enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 34 492,50 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-496)

À 16 h 08, la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier se connecte à la séance du conseil municipal, via l'application Teams.

CM-20250312-223

APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE -
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Laval relativement à l'octroi d'une aide financière au montant de 300 806 \$, dans le cadre du programme Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, volet 1, pour le projet «Station culturelle Momo, 3ème édition»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.



ADOPTÉ

(SD-2025-958)

CM-20250312-224

RÉSILIATION DE CONTRAT DOS-1648

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

de résilier le contrat DOS-1648, adjugé à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés par la résolution CM-20231003-934, pour des services d'entretien ménager des espaces administratifs des usines et des complexes Guimond et Pauline-Vanier:

Entretien ménager Confiance inc.

lot 1

663 088,56 \$;

de payer les services rendus jusqu'au 31 mars 2025, soit la dernière journée de services rendus par Entretien ménager Confiance inc.;

de s'approprier la garantie d'exécution au montant de 17 873,02 \$ remise sous forme de traite bancaire;

de déclarer Entretien ménager Confiance inc. inadmissible aux contrats de la Ville pour une période de 2 ans.

ADOPTÉ

(SD-2025-864)

CM-20250312-225

APPROBATION - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
D'EXPLOITATION - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
ET OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le renouvellement de la convention d'exploitation à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Laval et la Ville de Laval concernant les ensembles immobiliers Laval 005 Coop Place St-Martin, Place Saint-Martin et Laval 007 et Les Immeubles Val-Martin, dans le cadre de l'entente-



cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2025-512)

Au point 11.61 de l'ordre du jour, le conseiller Nicholas Borne déclare un conflit d'intérêts et se retire des discussions.

CM-20250312-226

APPROBATION EN PRINCIPE - OCTROI - EMPHYTÉOSE - CORPORATION D'HABITATION DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver en principe l'octroi d'une emphytéose de 70 ans à Corporation d'habitation de Laval (CHL) pour lui permettre de réaliser son projet de logement social sur une partie du lot 1 267 830 (lot projeté 6 569 554) ainsi que sur une partie du lot 2 784 017 (lot projeté 6 614 341) du cadastre du Québec, dans le cadre de l'appel à projets DOS-2808 concernant la mise à disposition d'un immeuble municipal pour la réalisation de logements sociaux ou abordables, conditionnellement à la confirmation du financement et au respect des modalités de l'appel à projets.

ADOPTÉ

(SD-2025-901)

CM-20250312-227

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-SP-30015

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 24 958,77 \$ à Tetra Tech QI inc., pour la préparation d'une étude de plan directeur d'égouts, de conformité, de gestion et de réduction des débordements



pour les secteurs Renaud et Industriel;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30015, lot 2.

ADOPTÉ

(SD-2025-379)

CM-20250312-228

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2125

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet

APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer la surveillance durant la réalisation des travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 1, au montant de 250 254,59 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1.

ADOPTÉ

(SD-2025-679)

CM-20250312-229

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2125

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Cima+ s.e.n.c. à effectuer la surveillance durant la réalisation des travaux d'infrastructures souterraines 2025-2026, pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'égouts sur diverses rues de la Ville de Laval, au montant de 303 382,92 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-747)

CM-20250312-230

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-547



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser un mandat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation d'une étude de circulation pour la desserte du futur site du Carré Laval, au montant de 226 325,99 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-825)

CM-20250312-231

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DU
LOGEMENT, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES
COLLECTIVITÉS DU CANADA

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide du demandeur et comprend les exigences du programme qui lui sont applicables;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser les services de la gestion de l'eau, de l'urbanisme et de l'ingénierie à présenter des demandes d'aide financière auprès du ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, dans le cadre du programme Financement des Infrastructures liées au Logement (FCIL) visant à accélérer la construction et la rénovation d'infrastructures essentielles au logement, notamment pour les services d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales et de gestion des déchets solides.

ADOPTÉ

(SD-2025-960)

CM-20250312-232

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT DOS-1272

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 266 742 \$ pour la contingence du contrat DOS-1272 concernant les travaux de rénovation et de construction au rez-de-chaussée, au 3e et au 7e étage du 1200, boulevard Chomedey, pour l'aménagement des services des ressources humaines et de la culture, des loisirs, du sport et du développement social.

ADOPTÉ

(SD-2025-239)

CM-20250312-233

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT OS-SP-30229

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des honoraires supplémentaires à Groupe ABS inc. au montant de 66 410,71 \$, dans le cadre du contrat OS-SP-30229, lot 3, pour la réalisation d'une caractérisation environnementale complémentaire des sols au Carré Laval, pour les travaux de décontamination, de réaménagement, de revalorisation et de mise à niveau des terrains bordant le boulevard du Souvenir, secteur 2, et l'autoroute des Laurentides (A-15), secteur 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-868)

CM-20250312-234

CONSTITUTION - NOMINATIONS - COMITÉ
ACCÉLÉRATEURS D'OPPORTUNITÉS - JEUNES POUSSÉS

ATTENDU QUE le 14 janvier 2025, le conseil a adopté, par sa résolution CM-20250114-34, la mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises dans le cadre du Fonds régions et ruralité Volet 2 où il a été entériné l'ajout d'un programme d'aide financière, soit le Programme Accélérateurs d'opportunités - Jeunes poussés (le «Programme»), ainsi que la création d'un comité;

ATTENDU QUE Laval économique s'est, dès lors, adressé au Secrétariat de la gouvernance (le «Secrétariat») afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour préparer le mandat du Comité Accélérateurs d'opportunités - Jeunes poussés (le «Comité») et de



faire les recommandations appropriées quant à la nomination de ses membres;

ATTENDU QUE le Comité a pour mandat d'appliquer le Programme en effectuant des recommandations pour des demandes d'aide financière dédiées à des start-ups qui sont en phase de précommercialisation ou de commercialisation et qui ont été sélectionnés pour un accompagnement et une accélération par TerroX, l'accélérateur propulsé par Laval économique;

ATTENDU QU'en vertu de son mandat, le Comité est composé de 3 membres qui ont une connaissance du milieu de l'innovation ou une expertise au niveau de l'écosystème des start-ups, en mentorat ou en accompagnement d'entreprises en innovation ainsi que le temps et la disponibilité pour participer aux séances du Comité et consacrer le temps nécessaire entre les séances pour prendre connaissance des sujets à discuter au Comité;

ATTENDU QUE les membres doivent inclure un(e) employé(e) de la Ville affecté(e) à Laval économique et 2 membres indépendants choisis parmi les membres du jury de TerroX;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

de constituer le Comité Accélérateurs d'opportunités - Jeunes pousses et d'établir son mandat;

de nommer MM. Pierre Bérubé et Alexandre Bouchard à titre de membres indépendants de ce comité, pour les postes réservés aux membres du jury de TerroX, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;

de nommer Mme Lidia Divry à titre de membre de ce comité, pour le poste réservé à un employé de la Ville affecté à Laval économique et à titre de présidente de ce comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2025-967)

CM-20250312-235

DÉSIGNATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION
DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant



APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

de désigner Mme Christine Poirier, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de représenter la Ville de Laval aux instances décisionnelles de l'UMQ, et ce, pour une durée qui n'excède pas la date de l'élection générale prévue en novembre 2025.

ADOPTÉ

(SD-2025-188)

CM-20250312-236

PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT P.1 453 641

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 453 641 du cadastre du Québec (lot projeté 6 673 049), d'une superficie approximative de 99 mètres carrés, nécessaire pour le prolongement de la rue Narcisse-Brisebois et la fermeture de l'accès à l'autoroute Chomedey (A-13), via la rue Principale;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle initiale requise par la Loi concernant l'expropriation relativement à l'acquisition de ladite partie de lot, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, 1er juin 2023 sous le numéro 7382 de ses minutes, et à offrir à l'exproprié les sommes de 27 500 \$, représentant la valeur marchande estimée en date du 26 février 2025, une valeur contributive pour les aménagements au sol et un montant pour troubles et ennuis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2025-907)

CM-20250312-237

OCTROI - CONTRAT DOS-2726

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer le contrat DOS-2726, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, via le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), contrat CAR-2025, pour la fourniture et la livraison de carburants en vrac, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres de l'UMQ datés du 19 décembre 2024:

Groupe Énergie BDL inc.
13 912 659,22 \$;

de s'engager à payer à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ.

ADOPTÉ

(SD-2025-701)

CM-20250312-238

RÉSILIATION - CONTRAT DOS-2426 - LOT 2

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

de résilier le lot 2 du contrat DOS-2426, adjugé à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés par la résolution CM-20241105-1060, pour l'acquisition d'équipements spécialisés en arboriculture et de bottes de sécurité pour élagueurs:

Vermeer Canada inc.
lot 2
146 530,75 \$;

de payer les services rendus jusqu'à la date de résiliation effective.

ADOPTÉ

(SD-2025-881)

CM-20250312-239

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE QUÉBÉCOIS D'INNOVATION EN BIOTECHNOLOGIE



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB) visant à établir les obligations des parties et les modalités de versement d'une aide financière au montant total de 400 000 \$, pour les années 2025 et 2026;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2025-163)

CM-20250312-240

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2125

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Cima+ s.e.n.c. à effectuer la surveillance durant la réalisation des travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 4, prévus au contrat DOS-2811;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-924)

CM-20250312-241

APPROBATION - TRANSACTION ET QUITTANCE -
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la transaction et quittance à intervenir entre Ville de



Laval et Bouthillette Parizeau inc. concernant le contrat OS-SP-29744 pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des études, des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour les travaux d'aménagement de la gendarmerie et du Service de la gestion de l'eau, phase 2, au 2785, avenue Francis-Hughes;

d'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 620 865 \$ à l'ordre de Bouthillette Parizeau inc., à titre de paiement de ladite transaction et quittance;

d'autoriser le directeur du Service des immeubles, parcs et espaces publics à signer pour et au nom de la Ville ladite transaction et quittance, de prescrire que cette transaction ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

ADOPTÉ

(SD-2025-686)

CM-20250312-242

DÉPENSE - TRANSACTION ET QUITTANCE - BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser une dépense au montant de 566 932,50 \$, taxes nettes incluses, pour défrayer le paiement requis dans le cadre de la transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval et Bouthillette Parizeau inc. quant aux services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des études, des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour les travaux d'aménagement de la gendarmerie et du Service de la gestion de l'eau, phase 2, au 2785, avenue Francis-Hughes, prévus au contrat OS-SP-29744.

ADOPTÉ

(SD-2025-686)

CM-20250312-243

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2769

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian

APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis



et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2769, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, du boulevard des Laurentides à l'avenue de la Mauricie, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Eurovia Québec Construction inc.
12 115 661,02 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-560)

CM-20250312-244

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2769

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, du boulevard des Laurentides à l'avenue de la Mauricie, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils ltée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 294 102,33 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 2;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 566 953,22 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1;

d'autoriser WSP Canada inc. à effectuer l'assistance technique en ingénierie durant le volet feux de circulation, au montant de 3 824,07 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-561, lot 2.



ADOPTÉ

(SD-2025-560)

CM-20250312-245

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT
DOS-2769

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances au montant estimé de 226 300 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-560)

CM-20250312-246

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13130

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13130 modifiant le Règlement L-13007 concernant l'exploitation et l'utilisation de flottes de trottinettes électriques.

(SD-2025-953)

CM-20250312-247

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13154

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13154 prévoyant un mode de tarification relatif à certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2025-981)

CM-20250312-248

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13155

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13155 concernant l'intervention du Service de police de Laval découlant du déclenchement non fondé d'un système d'alarme.



(SD-2025-985)

CM-20250312-249

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13156

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13156 concernant l'utilisation des dépôts municipaux de neige usée par les entreprises privées de déneigement.

(SD-2025-986)

CM-20250312-250

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13157

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13157 concernant certaines modifications aux règlements en matière d'urbanisme.

(SD-2025-988)

CM-20250312-251

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13158

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13158 concernant les services en affaires rendus par Laval économique.

(SD-2025-989)

CM-20250312-252

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13159

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13159 concernant les biens, services et activités offerts par le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social.

(SD-2025-991)

CM-20250312-253

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13161

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13161 concernant la carte Avantages Laval.

(SD-2025-993)

CM-20250312-254

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13162



de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13162 concernant les services offerts par le Service de police.

(SD-2025-992)

CM-20250312-255

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13163

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13163 concernant l'obtention d'une déposition sous serment.

(SD-2025-994)

CM-20250312-256

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13164

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13164 concernant l'obtention d'un permis de mise en place d'une installation septique.

(SD-2025-995)

CM-20250312-257

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13165

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13165 concernant l'obtention de copies du rôle d'évaluation, du rôle de perception, d'un état de compte ou d'un relevé de compte.

(SD-2025-996)

CM-20250312-258

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13166

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13166 concernant les biens, services et activités offerts au Centre de la nature.

(SD-2025-997)

CM-20250312-259

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13167

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13167 concernant les chèques ou ordres de paiement refusés.

(SD-2025-998)



CM-20250312-260

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13168

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13168 concernant le ramassage du bois provenant d'un frêne.

(SD-2025-999)

CM-20250312-261

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13171

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13171 concernant les biens, services et activités offerts au Complexe aquatique.

(SD-2025-1000)

CM-20250312-262

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13194

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13194 concernant la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Laval.

(SD-2025-617)

CM-20250312-263

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13195

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13195 modifiant le Règlement L-4510 concernant l'ordre, la sécurité ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux.

(SD-2025-964)

CM-20250312-264

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13201

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13201 modifiant certains règlements de la Ville de Laval en lien avec la tarification.

(SD-2025-1001)

CM-20250312-265

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT L-13193



de prendre acte du rapport de consultation du Règlement numéro L-13193 modifiant le Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles afin de ne plus assujettir le bâtiment sis au 1535, boulevard Chomedey aux dispositions de ce règlement.

(SD-2025-813)

CM-20250312-266

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT CDU-1-10

de prendre acte du rapport de consultation du Règlement numéro CDU-1-10 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de modifier le territoire d'application du PIIA «Ensembles bâtis d'intérêt» et d'y assujettir les secteurs entourant le boulevard Mattawa et l'avenue du Crochet.

(SD-2025-942)

CM-20250312-267

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT L-13135

de prendre acte du procès-verbal de correction quant au Règlement numéro L-13135 modifiant le Règlement L-12330 concernant le rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Laval et la tarification qui y est afférente adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1er octobre 2024, à 18 h 30.

(SD-2025-915)

CM-20250312-268

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13150

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2025 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13150 préparé par le Service du greffe le 4 février 2025.

(SD-2025-119)

CM-20250312-269

REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de



recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de janvier 2025 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2024, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2025-56)

CM-20250312-270

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - CONSEILLERS
MUNICIPAUX - SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024

de prendre acte des rapports de reddition de comptes des conseillers municipaux pour la période de septembre à décembre 2024 ainsi que de la liste des remboursements des dépenses de recherche et soutien autorisés par la municipalité durant cette période.

(SD-2025-648)

CM-20250312-271

DÉPÔT - RAPPORT - CHANGEMENT SIGNIFICATIF -
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

de prendre acte du rapport de la greffière concernant un changement significatif quant à la déclaration des intérêts pécuniaires de M. David De Cotis, membre du conseil municipal de la Ville de Laval.

(SD-2025-1078)

CM-20250312-272

LISTE DES CONTRATS - JANVIER 2025

de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de janvier 2025, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement en date du 19 février 2025, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2025-875)

CM-20250312-273

DÉPÔT - RAPPORT FINAL - REDDITION DE COMPTES -
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT
DES TRANSPORTS ACTIFS (VÉLOCE III)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux



infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2023 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de septembre 2023 et se sont terminés au mois décembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat quant aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE,

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'exercice 2023-2024 préparés par le Service de l'ingénierie dans le cadre de la demande d'aide financière HXA78864 ainsi que le rapport détaillé joints selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et ledit rapport.

(SD-2025-327)



ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de juin 2024 et se sont terminés au mois de septembre 2024;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat quant aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE,

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'exercice 2023-2024 préparés par le Service de l'ingénierie dans le cadre de la demande d'aide financière NKL26622 ainsi que le rapport détaillé joints selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et ledit rapport.

(SD-2025-328)



ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2023 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois d'octobre 2023 et se sont terminés au mois de janvier 2024;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat quant aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE,

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'exercice 2023-2024 préparés par le Service de l'ingénierie dans le cadre de la demande d'aide financière VGV29642 ainsi que le rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et ledit rapport.

(SD-2025-432)



CM-20250312-276

**DÉPÔT - RAPPORT FINAL - REDDITION DE COMPTES -
PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)**

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2023 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois d'août 2023 et se sont terminés au mois de mai 2024;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat quant aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE,

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'exercice 2023-2024 préparés par le Service de l'ingénierie dans le cadre de la demande d'aide financière GKF67987 ainsi que le rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et ledit rapport.



(SD-2025-433)

CM-20250312-277

DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER -
ANNÉE 2024

de prendre acte du rapport annuel d'activités du trésorier portant sur l'autorisation et le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, le financement des campagnes à la direction des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice 2024.

(SD-2025-677)

CM-20250312-278

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13130

Le conseiller Ray Khalil donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13130 modifiant le Règlement L-13007 concernant l'exploitation et l'utilisation de flottes de trottinettes électriques.

(SD-2025-953)

CM-20250312-279

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13154

Le conseiller Pierre Brabant donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13154 prévoyant un mode de tarification relatif à certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2025-981)

CM-20250312-280

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13155

Le conseiller Pierre Brabant donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13155 concernant l'intervention du Service de police de Laval découlant du déclenchement non fondé d'un système d'alarme.

(SD-2025-985)



CM-20250312-281

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13156

La conseillère Seta Topouzian donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13156 concernant l'utilisation des dépôts municipaux de neige usée par les entreprises privées de déneigement.

(SD-2025-986)

CM-20250312-282

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13157

La conseillère Christine Poirier donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13157 concernant certaines modifications aux règlements en matière d'urbanisme.

(SD-2025-988)

CM-20250312-283

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13158

La conseillère Christine Poirier donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13158 concernant les services en affaires rendus par Laval économique.

(SD-2025-989)

CM-20250312-284

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13159

Le conseiller Nicholas Borne donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13159 concernant les biens, services et activités offerts par le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social.

(SD-2025-991)

CM-20250312-285

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13161

Le conseiller Alexandre Warnet donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13161 concernant la carte



Avantages Laval.

(SD-2025-993)

CM-20250312-286

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13162

Le conseiller Pierre Brabant donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13162 concernant les services offerts par le Service de police.

(SD-2025-992)

CM-20250312-287

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13163

Le conseiller Pierre Brabant donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13163 concernant l'obtention d'une déposition sous serment.

(SD-2025-994)

CM-20250312-288

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13164

Le conseiller Yannick Langlois donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13164 concernant l'obtention d'un permis de mise en place d'une installation septique.

(SD-2025-995)

CM-20250312-289

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13165

Le conseiller Yannick Langlois donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13165 concernant l'obtention de copies du rôle d'évaluation, du rôle de perception, d'un état de compte ou d'un relevé de compte.

(SD-2025-996)

CM-20250312-290

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13166



La conseillère Aline Dib donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13166 concernant les biens, services et activités offerts au Centre de la nature.

(SD-2025-997)

CM-20250312-291

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13167

Le conseiller Yannick Langlois donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13167 concernant les chèques ou ordres de paiement refusés.

(SD-2025-998)

CM-20250312-292

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13168

Le conseiller Alexandre Warnet donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13168 concernant le ramassage du bois provenant d'un frêne.

(SD-2025-999)

CM-20250312-293

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13171

Le conseiller Nicholas Borne donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13171 concernant les biens, services et activités offerts au Complexe aquatique.

(SD-2025-1000)

CM-20250312-294

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13194

La conseillère Aline Dib donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13194 concernant la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Laval.

(SD-2025-617)



CM-20250312-295

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13195

Le conseiller Nicholas Borne donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13195 modifiant le Règlement L-4510 concernant l'ordre, la sécurité ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux.

(SD-2025-964)

CM-20250312-296

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13201

La conseillère Christine Poirier donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13201 modifiant certains règlements de la Ville de Laval en lien avec la tarification.

(SD-2025-1001)

CM-20250312-297

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.9

La conseillère Christine Poirier donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro S.A.D.R.-1.9 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval.

(SD-2024-1948)

CM-20250312-298

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.10

Le conseiller Pierre Brabant donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro S.A.D.R.-1.10 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin de se conformer à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation.

(SD-2025-595)

CM-20250312-299

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CDU-1-11



Le conseiller Alexandre Warnet donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro CDU-1-11 modifiant le Règlement CDU-1 afin de se conformer au Plan régional des milieux humides et hydriques et de prendre en compte certaines autres considérations environnementales.

(SD-2024-6687)

CM-20250312-300

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CDU-1-14

La conseillère Christine Poirier donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro CDU-1-14 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'intégrer la version 2015 du Code de construction du Québec et d'apporter des modifications au titre 4 portant sur les normes de construction.

(SD-2025-887)

CM-20250312-301

AVIS DE PROPOSITION - MODIFICATION - PISTE CYCLABLE
- BOULEVARD BELLEROSE

Le conseiller David De Cotis dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour réviser la configuration de la piste cyclable et pour ajouter un trottoir du côté nord du boulevard Bellerose, entre la rue de Castellane et la voie ferrée.

CM-20250312-302

AVIS DE PROPOSITION - APPUI - DÉMARCHE DE
CHANGEMENT DE NOM - CIRCONSCRIPTION DE VIMONT

La conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier dépose un avis de proposition afin d'appuyer la démarche de la députée de Vimont auprès des autorités nécessaires visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Vimont pour celui de Vimont-Auteuil.

CM-20250312-303

AVIS DE PROPOSITION - RÉVISION DU RÈGLEMENT L-12507

La conseillère Louise Lortie dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour évaluer la



possibilité de réviser le Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles pour mieux encadrer les démolitions de logements abordables au profit de logements plus coûteux pour les immeubles de logement locatif de plus de 8 unités d'habitation.

CM-20250312-304

**AVIS DE PROPOSITION - DÉPENSES DES ÉLUS -
UTILISATION DES FONDS PUBLICS**

Le conseiller Claude Larochelle dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour préparer et soumettre au conseil municipal une révision du Règlement L-12315 afin de prévenir le remboursement de publicités de nature partisane, déjà prohibées, en s'assurant de la neutralité de celles-ci, notamment:

en instaurant des normes graphiques officielles pour la publicité des conseillers municipaux, incluant l'utilisation de couleurs et de logos conformes à la charte graphique de la Ville de Laval pour l'ensemble des élus municipaux;

en assurant le respect de l'esprit et de la lettre de la Loi sur le traitement des élus municipaux (Chapitre T-11.001, a.31.5.1), de son Règlement c.T-11.001, r.1 et du Règlement L-12315 (art.7.1 & 8.13) de la Ville de Laval en limitant le contenu des publicités aux éléments suivants: nom du conseiller, sa photographie, ses coordonnées et un court message dénué de toute partisanerie, de contenu politique ou d'élément d'un programme de parti politique, conformément à l'article 6.3.1 du Guide administratif à l'intention des municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Le conseiller Claude Larochelle dépose un avis de proposition afin que le conseil municipal demande au Mouvement lavallois – Équipe Stéphane Boyer, un remboursement intégral à la Ville des fonds publics utilisés à des fins électorales et partisans, pour la somme totale de 122 118,72 \$, et qu'il procède à un examen exhaustif de l'ensemble des dépenses de recherche et de soutien de ses élus, afin de rembourser tout autre montant qui aurait été engagé à des fins partisans.

Le maire Stéphane Boyer soulève une question de privilège à l'effet que l'avis de proposition tel que rédigé est une présupposition que des gestes illégaux ont été posés par son parti et juge que l'avis de proposition n'est pas recevable.

La présidente demande au conseiller Claude Larochelle s'il désire retirer son avis de proposition.

Le conseiller Claude Larochelle maintient son avis de proposition.

Le conseiller Nicholas Borne propose de suspendre la séance afin de consulter le Service des affaires juridiques sur la recevabilité de l'avis de proposition.



À 16 h 57, la présidente suspend la séance.

À 17 h 35, la présidente Cecilia Macedo déclare la reprise de la séance.

La conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier est absente.

Après analyse et consultation auprès du Service des affaires juridiques, Mme la présidente considère que l'avis de proposition est non conforme et non recevable tel que rédigé. Des membres du conseil ont invoqué une question de privilège, car il y a, selon eux, une atteinte à la réputation et estiment que leurs droits sont lésés. Elle mentionne également qu'il ne s'agit pas du bon forum pour effectuer les démarches demandées. La présidente se prévaut donc de l'article 13 du Règlement L-12968 et refuse le dépôt de l'avis de proposition.

À 17 h 37, la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier reprend son siège, via l'application Teams.

CM-20250312-305

CONTESTATION - DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le conseiller Claude Larochelle invoque un point privilège selon lequel il estime que ses droits sont brimés par la décision de la présidente de refuser le dépôt de l'avis de proposition.

Le conseiller David De Cotis demande le vote sur la décision de la présidente de refuser le dépôt de l'avis de proposition soumis par le conseiller Claude Larochelle, laquelle est maintenue par un compte de 11 en faveur et de 5 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la décision;

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la décision.

CM-20250312-306

**AVIS DE PROPOSITION - RÉVISION - GUIDE
D'AMÉNAGEMENT ET DE DESIGN URBAIN**

Le conseiller Achille Cifelli dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour suspendre l'application de l'actuel Guide d'aménagement et de design urbain, pour permettre une analyse approfondie de ses impacts par un groupe de travail interdisciplinaire, afin d'évaluer les problématiques et



proposer des ajustements et intègre un cahier de bonnes pratiques qui inclue des consultations citoyennes, afin de mieux adapter les normes aux réalités des quartiers et atteindre les critères d'acceptabilité.

CM-20250312-307

**AVIS DE PROPOSITION - RÉÉVALUATION - PLAN
DIRECTEUR DES PISTES CYCLABLES**

Le conseiller Achille Cifelli dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour suspendre l'application de l'actuel Plan directeur des pistes cyclables pour une réévaluation par un processus de consultation locale, afin d'adapter les stratégies d'aménagement aux réalités de chaque district et implique toutes les parties prenantes afin d'assurer un processus transparent et non partisan et revoie les normes et méthodes d'implantation afin d'assurer des aménagements sécuritaires et fonctionnels.

CM-20250312-308

**AVIS DE PROPOSITION - CRÉATION D'UNE COMMISSION -
RÉVISION - STRATÉGIE-NEIGE**

La conseillère Isabelle Piché dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour:

créer une commission comprenant toutes les parties prenantes concernées, dont des élus municipaux des différents partis politiques, des représentants des cols bleus, des entrepreneurs et des citoyens qui aura pour mandat d'identifier les lacunes actuelles et de déterminer les solutions;

brosser un portrait de la situation et recommander des pistes de solutions à la Commission dans le but d'optimiser la gestion des opérations de déneigement, incluant un plan d'action ainsi que des indicateurs de performances chiffrables et mesurables du déneigement applicable dès le prochain hiver.

CM-20250312-309

**PROPOSITION REJETÉE - DEMANDE DE SUBVENTION -
ENQUÊTE INDÉPENDANTE D'EXPERTS**

CONSIDÉRANT QUE lors du passage de la tempête Debby, le 9 août dernier, plusieurs milliers de résidences ont été inondées en raison de refoulements d'égouts sanitaires et débordements d'égouts pluviaux;

CONSIDÉRANT QUE les événements météorologiques extrêmes, tels que les pluies diluviennes continueront de se produire avec une fréquence accrue dans les années à venir;



CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'évaluer le fonctionnement de nos infrastructures, systèmes et processus critiques afin de réduire les impacts, les dommages et le nombre de sinistrés causés par la quantité exceptionnelle de pluie reçue;

CONSIDÉRANT QUE le rapport 2019 de la Vérificatrice générale indique clairement qu'en raison de la plus grande occurrence des pluies extrêmes, celles-ci «risquent de provoquer l'inondation des voies publiques et des propriétés, des refoulements d'égout, ainsi que le débordement des ouvrages de surverse dans les cours d'eau.»

CONSIDÉRANT QUE nos réseaux souterrains et de voirie nécessitent une attention immédiate et que des investissements massifs, de plus de 600M \$ sont jugés nécessaires selon une étude du service du génie présentée au comité exécutif en 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de connaître l'état de nos systèmes et infrastructures critiques et leur capacité de fonctionner face à des événements climatiques exceptionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'administration Boyer a indiqué qu'elle ne souhaitait pas financer les coûts d'une enquête indépendante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Louise Lortie

que le conseil municipal demande officiellement au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada de subventionner une enquête indépendante, conduite par une équipe d'experts, pour évaluer le fonctionnement de nos systèmes, infrastructures et processus critiques lors du déluge du 9 août 2024 afin d'identifier les correctifs et améliorations nécessaires.

Un débat s'engage.

Le maire Stéphane Boyer demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 11 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2024-5922)

En l'absence du conseiller Paolo Galati, les discussions sur le point 15.2 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.



CM-20250312-310

**PROPOSITION REJETÉE - AUGMENTATION DES
OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'un décès sur nos routes est un décès de trop;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement 676 policiers employés par le Service de police de Laval;

CONSIDÉRANT QU'il y a seulement 28 agents et officiers affectés à l'escouade de sécurité routière, ce qui est nettement insuffisant pour une ville de la taille de Laval et que ce nombre a augmenté de seulement 6 agents depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de la signalisation et des limites de vitesse est souvent la cause des accidents et que selon CAA-Québec, la surveillance policière traditionnelle est le meilleur outil de contrôle qui soit;

CONSIDÉRANT QU'une combinaison de mesures d'atténuation de la circulation et de présence policière est nécessaire pour changer les comportements des automobilistes;

CONSIDÉRANT QU'en se basant sur les interactions citoyennes la sécurité des routes lavalloises est l'une des préoccupations les plus importantes pour les Lavalloises et les Lavallois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Louise Lortie

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour augmenter de 50 % le nombre d'agents affectés à l'escouade de sécurité routière et que le nombre d'opérations de sécurité routière soit augmenté conséquemment.

Un débat s'engage.

Le maire Stéphane Boyer demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 11 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2024-6734)

CM-20250312-311

**PROPOSITION REJETÉE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT
L-12968**



ATTENDU QUE le Règlement L-12968 encadre les procédures des séances et les règles internes du conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal devrait être régi de façon claire;

ATTENDU QUE la présidence joue un rôle essentiel dans le bon déroulement d'un conseil municipal;

ATTENDU QUE le rôle de la présidence devrait être explicite;

ATTENDU QUE d'autres municipalités, comme la Ville de Québec, se sont assurés de l'impartialité de la présidence du conseil en nommant un président n'étant pas du parti au pouvoir;

ATTENDU QU'étant donné que la présidence est sélectionnée au sein du caucus du maire, il est important de définir des lignes de conduite afin d'assurer la transparence et l'impartialité de sa gestion du conseil;

ATTENDU QUE des municipalités, comme la Ville de Longueuil, ont adopté un règlement afin de limiter les risques de partisanerie de la présidence en interdisant à la personne élue présidente du conseil d'assister aux rencontres préparatoires de son caucus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli

APPUYÉ PAR : Isabelle Piché

que le comité exécutif modifie le Règlement L-12968 afin d'y instaurer des lignes de conduite claires pour limiter les risques de partisanerie de la présidence et d'assurer des conseils municipaux neutres et impartiaux.

Un débat s'engage.

Le maire Stéphane Boyer demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 11 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2025-212)



ATTENDU QUE la Société de transport de Laval (STL) a suspendu en juin 2024 le service de transport qui desservait les résidences pour aînés (RPA);

ATTENDU QUE ce service était très apprécié par la clientèle, car il leur permettait d'augmenter de façon significative leur mobilité et leur sentiment de liberté;

ATTENDU QUE ce service unique de la STL permettait, entre autres, de sortir plusieurs aînés de leur isolement;

ATTENDU QUE la STL ne devrait pas proposer une offre de services basée strictement sur sa rentabilité, mais plutôt sur l'efficacité de son offre;

ATTENDU QUE la STL est un service public qui doit principalement répondre à des exigences communautaires, sociales et humaines;

ATTENDU QUE la clientèle des RPA est vulnérable et que de ce fait, elle répond aux exigences de services communautaires, sociaux et humains;

ATTENDU QU'un remaniement des services offerts à la clientèle des RPA est essentiel afin de prendre en compte et de bien cibler les besoins changeants des aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis
APPUYÉ PAR : Achille Cifelli

que le conseil de Ville de Laval recommande à la Société de transport de Laval de rétablir son service de transport auprès des résidences pour aînés, tel qu'il était avant les coupures de juillet 2024.

Un débat s'engage.

Le conseiller Vasilios Karidogiannis demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 11 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2025-213)



ATTENDU QUE la circonscription de Chomedey est particulièrement désavantagée, avec une sous-représentation près du seuil légal de 25 %, de ce fait, la valeur moyenne du vote des électrices et des électeurs de ce secteur s'en trouve proportionnellement diminuée;

ATTENDU QUE des travaux de la Commission de la représentation électorale (la «Commission») étaient en cours en lien avec la révision de la carte électorale;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a décidé de reporter à 2030 la révision de la carte électorale;

ATTENDU QUE notre région est impactée par l'arrêt des travaux de la Commission;

ATTENDU QUE la possibilité de se joindre à un regroupement de personnes, organismes et municipalités également impactées par l'arrêt des travaux de la Commission pour la révision de la carte électorale, afin d'entreprendre un pourvoi en contrôle judiciaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Boyer

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

de participer au pourvoi en contrôle judiciaire en lien avec la révision de la carte électorale du Québec.

ADOPTÉ

(SD-2025-674)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

David De Cotis

Dépenses de la Société de transport de Laval (STL)

Claude Larochelle

Échéancier – dépôt de rapport – tempête Debby

David De Cotis

Dépenses de la Société de transport de Laval (STL)

Annonce du maire – lancement d'une stratégie – tableau de bord et indicateur de performance



À 19 h 08, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière